Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-200067197-20251216-2025156-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE **COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE**	**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **Réunion ordinaire du 16 décembre 2025**

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	**21 + 5 pouvoirs**	**09 décembre 2025**	**10 décembre 2025**

N° délibération	Objet
2025-156	**Revoyure du dispositif Bien Vivre Partout en Bretagne – Avenant n°1**

Le 16 décembre 2025 à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :
BERRIEN : Hubert LE LANN
BOTMEUR : Eric PRIGENT
BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, , Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND, Philippe ROBERT-DANTEC
BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H
HUELGOAT : Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT
LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS
LOPEREC : Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC
LOQUEFFRET : Alain HAMON
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN
SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC
SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL, Jean LE GAC

Pouvoirs : Brigitte COURBEZ à Anne Rolland, Barbara PERRON à Eric PRIGENT, Tiphaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Marc QUEMENER à Jacques THEPAUT, Louis-Marie LE GUILLOU à Alain HAMON

Absents et excusés : Coralie JEZEQUEL, Marie-Brigitte BRETHES, Claude MOREL, Jean-Yves CRENN, Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Anne ROLLAND

_____

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Le Conseil Régional a approuvé en décembre 2020 son engagement pour la cohésion des territoires, inscrit dans le prolongement de la Breizh COP et le dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » est l'une des déclinaisons opérationnelles de cet engagement, il concerne les projets d'aménagement des territoires.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-200067197-20251216-2025156-DE

Ce dispositif permet de financer des projets du territoire à hauteur de 20% maximum autour de trois axes

- Accélérer les transitions et favoriser une adaptation transformatrice au changement climatique
- Adapter l'offre de logement et améliorer l'habitat
- Améliorer l'accès aux services de proximité

La convention 2023-2025 précise un montant maximal d'aide pour les projets du territoire à hauteur de 638.850 € pour la période.

Cette convention signée en juin 2024 comprend une liste de projets des communes et de la communauté de communes, elle fait aujourd'hui l'objet d'un avenant qui est proposé à la signature entre le président de Monts d'Arrée Communauté et la région Bretagne.
Afin d'ajuster l'enveloppe à l'évolution des projets et d'optimiser les crédits disponibles, il est aujourd'hui nécessaire de présenter un avenant à la convention signée en juin 2024.

Après avoir pris connaissance des modifications apportées et en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- D'approuver l'avenant à la convention de partenariat Bien Vire Partout en Bretagne

- D'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention 2023-2025 entre la Région Bretagne et Monts d'Arrée Communauté ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 17 décembre 2025